

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un bon de commande pour une mission concernant la définition du programme et des modalités d'aménagement intérieur de la maison médicale développée sur le secteur Beauregard - Commune de Chaponnay

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser une mission concernant la définition du programme et des modalités d'aménagement intérieur de la maison médicale développée sur le secteur Beauregard,

Considérant la proposition établie par la Société HTVS Architecture (69009 LYON) pour un montant total de 17 500,00 € HT, soit 21 000,00 € TTC, en vue de réaliser une mission concernant la définition du programme et des modalités d'aménagement intérieur de la maison médicale sur le secteur de Beauregard,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société HTVS Architecture (69009 LYON) pour un montant total de 17 500,00 € HT, soit 21 000,00 € TTC, en vue de réaliser une mission concernant la définition du programme et des modalités d'aménagement intérieur de la maison médicale développée sur le secteur Beauregard.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 19-05-2023,
Le Maire,
Raymond DURAND

